

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, ⁽¹⁾

Domicilié(e) au :

Tél. domicile : tél bureau :

Adresse mail : tél. portable :

Inscris l'enfant (nom, prénom)

Né(e) le (date de naissance) / / , de sexe : M / F, dont j'ai la charge légale, aux activités suivantes :

1^{ère} semaine :

Badminton, lundi 22 avril 2024, gymnase Léo Lagrange,

groupe 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

Kick boxing, mardi 23 avril 2024, salle rubis du complexe sportif Léo Lagrange,

groupe 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

Handball, mercredi 24 avril 2024, gymnase Léo Lagrange,

groupe 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

Stage vélo, pour les 9 - 12 ans, jeudi 25 avril 2024, cour de l'école J. Ferry,

- de 10h à 12h, ateliers d'apprentissage et de perfectionnement de la conduite vélo, savoir contrôler son vélo,
- de 14h à 16h, randonnée cycliste en bords de Cher.

Billard français, vendredi 26 avril 2024, salle de billards, impasse F. Rabelais,

groupe 9 à 11 ans de 10h à 11h, groupe 12 ans et +, de 11h à 12h.

Futsal, vendredi 26 avril 2024, gymnase, complexe sportif Léo Lagrange,

groupe 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

2^{ème} semaine :

Tennis de table, lundi 29 avril 2024, gymnase Paul Racault,

groupe 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

Hockey / Floorball, mardi 30 avril 2024, gymnase, complexe sportif L. Lagrange,

groupe de 9 à 11 ans, de 14h à 15h, groupe 12 ans et +, de 15h à 16h.

Escalade (en extérieur), jeudi 2 mai 2024, de 14h à 17h, Rdv place des AFN (transport assuré).

Billard français, vendredi 3 mai 2024, salle de billards, impasse F. Rabelais,

groupe 9 à 11 ans de 10h à 11h, groupe 12 ans et +, de 11h à 12h.

Canôe- Kayak (bassin du Cher), pour les 13 - 17 ans, vendredi 3 mai 2024, de 14h à 17h, Rdv place des AFN (transport assuré). **Attention une attestation savoir nager en sécurité (ou équivalent) est demandée à l'inscription !**

J'autorise mon enfant à quitter seul(e) le lieu de l'activité à l'issue de celle-ci.

A défaut, mon enfant pourra être pris en charge (en dehors de moi-même) par les personnes précitées ci-dessous (préciser nom, prénom, tél. portable de la personne) :

Fait à Montlouis-sur-Loire, le / /

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

(1) rayer les mentions inutiles

IMPORTANT : Le règlement doit être porté à la connaissance du représentant légal du jeune. En signant la fiche d'inscription, le représentant légal du jeune reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Dans le cadre de sa participation aux activités physiques et sportives municipales des prises de vue photographique et/ou filmées de votre enfant peuvent être réalisées. Si vous ne souhaitez pas que ces images soient utilisées sur des supports de communication dans une période de trente ans à titre gracieux, il vous suffit de cocher la case ci-contre

Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations demandées sont indispensables au traitement de l'inscription. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Vous pouvez être amenés à recevoir par notre intermédiaire d'autres offres. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de cocher la case ci-contre

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'organisation et de fonctionnement des activités physiques et sportives proposées par la commune de Montlouis-sur-Loire.

Finalité du dispositif :

Cette action a pour vocation de permettre aux jeunes de s'initier, de découvrir, de développer leur motricité et leur sens de création au travers de multiples familles d'activités sportives, sur de courtes périodes, sans se spécialiser de manière prématurée et de les aider à s'orienter vers une activité régulière au sein d'un club.

Condition d'accès :

Les activités sont ouvertes à tous les jeunes présentant l'âge requis au moment du stage.

Le représentant légal du jeune en complétant et en signant la fiche d'inscription **autorise l'enfant à participer aux activités physiques et sportives municipales.**

L'inscription préalablement est obligatoire avant de pouvoir participer aux activités proposées.

L'accès à une activité n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Modalités d'organisation :

Le participant doit respecter les horaires prévus des activités.

Le participant doit avoir une tenue adaptée pour l'activité : chaussures de sport propres, survêtement, tee-shirt ou vêtement de pluie le cas échéant.

Les activités physiques et sportives proposées sont encadrées par du personnel détenant les qualifications réglementaires nécessaires.

Inscription :

Le dépôt du dossier d'inscription se fait uniquement à l'accueil de la mairie de Montlouis-sur-Loire.

L'inscription n'est effective qu'une fois le dossier réputé complet :

- la fiche d'inscription aura été complétée et signée par le ou les représentant(s) légale(s) de l'enfant,
- une photo en portrait du jeune (numérique si possible).

La ville se donne le droit de modifier l'activité dans le cas d'inscriptions insuffisantes, par exemple.

Responsabilités :

La personne accompagnant le jeune mineur à la séance devra s'assurer de la présence, sur les lieux de l'animation, de l'éducateur en charge de l'activité avant de le laisser. En aucun cas, un jeune ne devra être laissé seul sur le lieu de l'animation.

Les jeunes mineurs pourront être autorisés à quitter seuls la séance à l'heure prévue dès lors que le responsable légal l'aura autorisé sur la fiche d'inscription.

De même, une autre personne que le représentant légal, pour les jeunes mineurs, pourra être autorisée à récupérer l'enfant si le nom de cette ou de ces personnes sont mentionnés sur la fiche d'inscription.

Les trajets et déplacements pour se rendre sur le lieu de pratique ne sont pas sous la responsabilité de la ville. De même, la ville ne peut être tenue responsable de la perte ou du vol d'effets personnels lors des séances.

Dans le cas d'activités physiques et sportives non compétitives, le certificat médical n'est pas une obligation. Cependant, si votre enfant n'a pas effectué de bilan de santé depuis plus d'un an, nous vous recommandons fortement d'en faire réaliser un auprès d'un professionnel de la santé, pour prévenir toute incompatibilité avec la pratique d'activités physiques et sportives.

De plus, il vous appartient de souscrire une assurance responsabilité civile pour votre enfant (si celui-ci n'en possède pas). Ce type d'assurance indemnise les éventuels dommages que votre enfant pourrait causer.

***Une copie recto-verso de la présente fiche
d'inscription sera remise à la famille***

*Emplacement
photo*